



Assurance voiture, accident de ma fille la semaine dernière

Par Visiteur

Ma fille a eu un accident la semaine dernière. Un monsieur lui a refusé la priorité. Apparemment, sa voiture serait épave, elle a été emmenée dans un garage en attendant l'expert. Ma fille est jeune, 24 ans, elle venait de passer des examens médicaux et n'était pas très bien. Ils ont donc rempli le constat ensemble, le monsieur est reparti avec la première page pour la déposer chez son assureur, ma fille a fait de même, mais le problème c'est que la deuxième page est complètement illisible et elle ne s'en était pas aperçue, pourtant ils avaient pris un support et un stylo bille noir, mais apparemment rien n'a été retranscrit !

Ma question est : pensez-vous que l'autre assureur peut refuser de transmettre à notre assurance une photocopie du constat ?, si oui, que va-t-il se passer ?.

Que pouvons-nous faire ?

Vous remerciant pas avance, recevez, mes sincères salutations.

Par Visiteur

Chère madame,

Ma question est : pensez-vous que l'autre assureur peut refuser de transmettre à notre assurance une photocopie du constat ?, si oui, que va-t-il se passer ?.

Que pouvons-nous faire ?

Non, cela ne devrait poser absolument aucun problème. A partir du moment où il existe un constat, signé par les deux parties, cela suffit.

Charge à l'assurance adverse de prendre contact avec votre assurance et d'organiser l'indemnisation.

En tout état de cause, votre fille sera indemnisée.

Très cordialement.